



## INSCRIPTION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICE POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPEES

### La protection des données personnelles et l'exercice des droits des personnes



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est constitué de règles Européennes qui protègent la vie privée des personnes et donc leurs droits fondamentaux.

Pour plus d'information sur cette réglementation nous vous invitons à consulter la page « donnée personnelle » de notre site Internet : <https://www.kanarmor.fr/donnees-personnelles/>

Les établissements ainsi que les professionnels de l'association Kan Ar Mor sont soumis au respect de cette réglementation.

- **En réalisant une inscription vous acceptez que l'association Kan Ar Mor collecte, traite et stocke des données personnelles vous concernant. L'objectif étant d'orienter au mieux votre accompagnement social et médical.**
- **Ces informations sont partagées avec les professionnels habilités et identifiés comme indiqué dans le tableau ci-dessous, dans le respect du principe de confidentialité, de protection de la vie privée et de sécurité physique et informatique.**

Type de données	Liste des données	Accès, échange et	Durée de conservation des
-----------------	-------------------	-------------------	---------------------------

		partage des données en interne et en externe	données
<b>Données d'identification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Civilité (Nom, nom d'usage, prénom, date et commune de naissance),</li> <li>- situation familiale,</li> <li>- lieu de vie de la personne (adresse postal, téléphone fixe et portable, adresse mail).</li> <li>- Copie de la carte nationale d'identité dans le cadre de l'identitovigilance (vérification de l'identité de la personne).</li> </ul>		<p>1 an (durée de validité réglementaire des demandes d'admission).</p> <p>Il est possible de demander un renouvellement de la demande tous les ans afin de prolonger sa validité.</p>
<b>Données liées au contexte de la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type d'accueil souhaité et explication de la demande (motivations et attentes, parcours de vie et passif),</li> <li>- coordonnées des personnes à contacter si différente de la personne concernée par l'inscription (nom, prénom, adresse postale, téléphone fixe et portable, mail, lien avec la personne concernée par la demande).</li> </ul>	<p><u>Interne :</u> Direction d'établissement, professionnels administratifs, professionnels en charge de la prise en charge sociale.</p>	
<b>Données économiques et sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision de la CDAPH,</li> <li>- numéro de sécurité sociale,</li> <li>- numéro d'allocataire CAF,</li> <li>- détention et durée de validité de la carte d'invalidité,</li> <li>- situation juridique (si protection juridique).</li> </ul>		
<b>Données liées aux capacités fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soin personnel,</li> <li>- mobilité,</li> <li>- vie en communauté et relation avec autrui,</li> <li>- vie quotidienne,</li> <li>- régime alimentaire,</li> <li>- type de prise en charge médical,</li> <li>- matériel prescrit.</li> </ul>		<p>Rappel : 1 an, durée de validité réglementaire de</p>

<b>Données médicales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnées du médecin traitant,</li> <li>- antécédents médicaux, chirurgicaux et psychiatriques,</li> <li>- personne concernée par la demande, origine du handicap, pathologie et traitement associés,</li> <li>- troubles comportementaux et conduit à risque</li> <li>- coordonnées des médecins spécialistes en charge des suivis, alimentation, soin technique, vaccination, taille, poids, commentaires et recommandations,</li> <li>- Copie notification orientation MDPH.</li> </ul>	<p><u>En interne :</u>  Professionnel de santé ou direction d'établissement dans le cas où il n'y aurait pas de professionnel dédié à l'accompagnement en médical.</p> <p><u>En externe :</u>  Médecin traitant et/ou professionnels de santé spécialistes en charge des suivis.  MPDH</p>	<p>la demande d'admission.</p> <p>Il est possible de demander un renouvellement de la demande tous les ans afin de prolonger sa validité.</p>
--------------------------	---	--	---

- **Après 1 an et sans nouvelle de votre part le dossier de demande d'admission sera détruit conformément au respect du droit à l'oubli.**
- **Avant ce délai vous disposez de droits sur vos données : accès, modification, effacement, opposition oubli, portabilité, limitation.**

**Pour exercer vos droits :**

1. Vous devez adresser  **votre demande par courrier remis en main propre, par mail ou par courrier postal** au siège de l'association Kan Ar Mor ou directement à l'adresse de l'établissement concerné par votre demander.
2. Votre courrier doit mentionner votre  **nom, prénom, date de naissance, et spécifier l'objet de votre demande**. Votre courrier doit être  **accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature** dont la durée conservation ne dépassera pas le temps nécessaire au traitement de la demande.
3. Conformément à l'article 12 du RGPD, Le responsable du traitement  **facilite l'exercice des droits** conférés à la personne concernée.

Le traitement de la demande sera assuré dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

La réponse vous sera faite en personne ou adressée par voie électronique (dont vous accuserez réception par retour de mail) ou à défaut vous sera expédiée par voie postale en LR/AR. Une vérification d'identité pourra être effectuée par la personne en charge du traitement de la demande pour s'assurer de l'origine de la demande.

Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

4. Aucun paiement n'est exigé pour fournir les informations demandées. Sauf lorsque les demandes d'une personne concernée sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif.
  5. Si le responsable du traitement ne donne pas suite à la demande formulée par la personne concernée, il informe celle-ci sans tarder et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande des motifs de son inaction et de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de former un recours juridictionnel.
- **Si après plusieurs démarches vous n'êtes pas satisfait vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**



3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Le numéro de téléphone de la CNIL est 01 53 73 22 22

Le contact sur Internet de la CNIL est <https://www.cnil.fr/webform/nous-contacter>